

**Délégation départementale du Loiret**

**ARRETE N° 2024 - DD45 – OSMS – 0020**  
**modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du**  
**Centre hospitalier universitaire d'Orléans, dans le Loiret.**

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

**VU** le code de la santé publique, notamment les articles L.1114-1, L.1112-3 et R.1112-79 à R.1112-94 ;

**VU** la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**VU** la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

**VU** le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

**VU** le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif aux conseils de surveillance des établissements publics de santé ;

**VU** le décret du 7 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de Bort en tant que Directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre Val de Loire à compter du 12 juin 2023 ;

**VU** l'arrêté n°2019-DD45-CSUOS-0006 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre hospitalier régional d'Orléans dans le Loiret en date du 14 janvier 2019 ;

**VU** l'arrêté n°2019-DD45-CSUOS-0008 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre hospitalier régional d'Orléans dans le Loiret en date du 29 janvier 2019 ;

**VU** l'arrêté n°2019-DD45-OSMS-0016 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre hospitalier régional d'Orléans dans le Loiret en date du 02 mai 2019 ;

**VU** l'arrêté n°2020-DD45-OSMS-0004 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre hospitalier régional d'Orléans dans le Loiret en date du 4 février 2020 ;

**VU** l'arrêté n°2020-DD45-OSMS-0007 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre hospitalier régional d'Orléans dans le Loiret en date du 18 février 2020 ;

**VU** l'arrêté n°2020-DD45-OSMS-0028 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre hospitalier régional d'Orléans dans le Loiret en date du 13 octobre 2020 ;

**VU** l'arrêté n°2021-DD45-OSMS-0018 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre hospitalier régional d'Orléans dans le Loiret en date du 18 juin 2021 ;

**VU** l'arrêté n°2021-DD45-OSMS-0070 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre hospitalier régional d'Orléans dans le Loiret en date du 5 janvier 2022 ;

**VU** l'arrêté n°2022-DD45-OSMS-0005 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre hospitalier régional d'Orléans dans le Loiret en date du 24 janvier 2022 ;

**VU** l'arrêté n°2022-DD45-OSMS-0040 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre hospitalier régional d'Orléans dans le Loiret en date du 4 novembre 2022 ;

**VU** l'arrêté n°2023-DD45-OSMS-0003 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre hospitalier régional d'Orléans dans le Loiret en date du 15 février 2023 ;

**VU** la décision n°2023-DG-DS45-0003 du 24 septembre 2023, portant délégation de signature à la Directrice départementale de l'Agence régionale de santé du Loiret ;

**CONSIDERANT** la désignation du **Professeur Régis HANKARD**, en qualité membre du conseil de surveillance avec voix consultative, et du **Docteur Sophie NARCISSE**, sa suppléante ;

**CONSIDERANT** la désignation du **Professeur Denis ANGOULVANT**, en qualité de Personnalité qualifiée, en remplacement du professeur Patrice DIOT ;

**CONSIDERANT** la désignation du **Madame Catherine DE METZ**, en qualité de membre du conseil de surveillance avec voix consultative, représentante de Monsieur Francis CAMMAL, maire de Gien ;

**CONSIDERANT** la désignation de **Monsieur Daniel GRELET**, représentant des familles de personnes accueillies en EHPAD

**CONSIDERANT** la désignation, en qualité de membres du conseil de surveillance avec voix consultative, de :

- Madame Pauline MARTIN, sénatrice,
- Monsieur Eric BLOND, président de l'université d'Orléans,
- Monsieur Régis TRUFFET, trésorier principal au CHU d'Orléans.

### **ARRETE**

ARTICLE 1<sup>er</sup> : Les dispositions de l'arrêté n°2023-DD45-OSMS-0003 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre hospitalier régional d'Orléans dans le Loiret en date du 15 février 2023, sont rapportées.

ARTICLE 2 : Le conseil de surveillance du Centre hospitalier universitaire d'Orléans, 14 avenue de l'hôpital à Orléans (Loiret), établissement public de santé de ressort régional est composé des membres ci-après :

**I Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :**

**1° en qualité de représentant des collectivités territoriales :**

- Monsieur Serge GROUARD, maire d'Orléans ;
- Monsieur Florent MONTILLOT, vice-président d'Orléans-métropole ;
- Madame Nadia LABADIE, conseillère départementale du Loiret ;
- Monsieur Guillaume PELTIER, conseiller départemental de Loir et Cher ;
- Madame Anne BESNIER, représentante du Conseil régional Centre-Val de Loire.

**2° en qualité de représentant du personnel médical et non médical :**

- Madame Céline CHANCEL (titulaire) et Madame Isabelle SUDRE (suppléante), représentantes de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Docteur Elise CHAMPEAUX-ORANGE et Docteur Stéphane BATHELLIER, représentants de la commission médicale d'établissement ;

- Monsieur Grégory QUINET et Monsieur Christophe DELA, représentants désignés par les organisations syndicales.

**3° en qualité de personnalité qualifiée :**

- Madame Ghislaine BONNIN-GABRIEL et Docteur Catherine LEPELIER, personnalités qualifiées désignées par le directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;
- Madame Danièle DESCLERC-DULAC (association SOS Hépatites) et Madame Jocelyne HURAUULT (ADMD), représentantes des usagers désignées par le préfet du département du Loiret ;
- Professeur Denis ANGOULVANT, personnalité qualifiée désignée par le préfet du département du Loiret.

**II Sont membres du conseil de surveillance avec voix consultative :**

- Madame Stéphanie RIST, députée de la 1<sup>ère</sup> circonscription du Loiret ;
- Monsieur Francis CAMMAL, maire de Gien, ou sa représentante Madame Catherine DE METZ ;
- Professeur Régis HANKARD, Vice-président du directoire du Centre hospitalier universitaire d'Orléans, Docteur Sophie NARCISSE, suppléante ;
- La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire ou son représentant ;
- La Directrice de la Caisse primaire d'assurance maladie du Loiret ou son représentant ;
- Monsieur Daniel GRELET, représentant des familles de personnes accueillies en EHPAD ;
- Madame Pauline MARTIN, sénatrice ;
- Monsieur Eric BLOND, président de l'université d'Orléans ;
- Monsieur Régis TRUFFET, trésorier principal au Centre hospitalier universitaire d'Orléans.

**ARTICLE 3 :** La durée des fonctions des membres du conseil de surveillance est fixée à cinq ans sous réserve des dispositions particulières prévues à l'article R. 6143-12 du CSP. Les membres qui perdront la qualité au titre de laquelle ils ont été appelés à siéger seront remplacés dans les mêmes conditions de désignation pour la durée du mandat restant à courir.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision, faire l'objet d'un recours :

- Gracieux auprès de la direction générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;

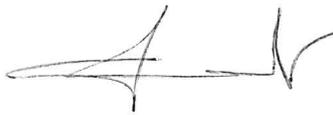


- Contentieux selon toutes voies de procédure auprès du tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie – 45057 ORLEANS.

Le tribunal administratif peut également être saisi par le site informatique Télérecours citoyens <https://citoyens.telerecours.fr>.

**ARTICLE 5** : Le Directeur général du centre hospitalier universitaire d'Orléans, la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire et la Directrice départementale du Loiret sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui fera l'objet d'une insertion au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le **13 JUIN 2024**  
Pour la Directrice générale  
la Directrice départementale du Loiret



Catherine FAYET